

Moyen Vidourle

Zonage Réglementaire

Communes de :
Aigremont, Aubais, Brouzet-les-Quissac, Cannes et Clairan, Corconne, Crespian,
Fontanes, Gallhan, Junas, Lecques, Maressargues,
Montmirat, Moulezan, Orthoux-Serniac-Quilhan, Sainnelles,
Sardan, Sommières, Souvignargues, Vic-le-Fesc, Villevielle

Commune d'Aubais



DATE: 10/2007 Echelle: 1/5 000

Elaboration					
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

Légende

— Profils en travers
P1 Numéro du profil
93,81 m NGF Hauteur d'eau max

Zonage

F Ucu = Aléa fort en centre ancien
F-U = Aléa fort en zone urbaine
MU = Aléa modéré en zone urbaine
NU = Aléa fort et modéré en zone non urbaine
R-NU = Aléa résiduel en zone naturelle
R-U = Aléa résiduel en zone urbaine

Sources : DGI, Sefage 2007, DDE30

